




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30824-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.503

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - EXPOSITION ' CHRONIQUE DES MONDES POSSIBLES' - MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE SPECIFIQUE

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

GC

RAPPORTEUR : Mme Michèle JONES

Nomenclature : 7.10 Divers

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - EXPOSITION ' CHRONIQUE DES MONDES POSSIBLES' - MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE SPECIFIQUE

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'association «Seconde Nature» organise, du 10 octobre au 11 novembre 2013, un ensemble d'expositions intitulées «*Chroniques des mondes possibles*» labellisées «*Marseille-Provence 2013 - Capitale européenne de la Culture*» dans quatre lieux de la ville : la Fondation Vasarely, la chapelle du collège Campra, l'Espace Sextius et le Muséum d'Histoire Naturelle.

Le Muséum pourrait être associé à cette manifestation en accueillant trois artistes qui présenteront des installations d'arts numériques dans les salles du premier étage et du rez-de-chaussée :

- D'une part, les artistes Robin Meier et Ali Momeni, respectivement suisse et américain, exposeront une œuvre intitulée "*Human use of human beings*". Cette œuvre vise à confronter le matérialisme mécanique de petits robots à la magie de l'histoire humaine en faisant reproduire aux robots des formes, des sons et des habitudes d'anciens rituels humains, pour certains encore pratiqués de nos jours ;

- D'autre part, l'artiste Julie Balsaux, française, exposerait une œuvre intitulée "*L'orgue des poissons rouges*". Cette œuvre consiste à créer une mélodie grâce au mouvement de poissons rouges présents dans vingt-deux gouttes d'eau. Le mouvement des poissons rouges déclenche un capteur situé dans chacune des gouttes lequel déclenche à son tour des vibrations créant ainsi une partition musicale aléatoire au gré des mouvements des poissons rouges.

Des médiateurs recrutés par l'association «Seconde Nature» seront présents en permanence dans les espaces pour guider les visiteurs , surveiller les installations et veiller à leur bon fonctionnement.

Un billet groupé sera proposé afin de permettre la visite des quatre espaces à un tarif avantageux.

Le prix du billet groupé serait au tarif unique de 5 € à partir de 12 ans, avec un tarif réduit à 3,5 € pour les chômeurs, les bénéficiaires du RSA, les étudiants, les professeurs et la presse sur présentation d'un titre justificatif et une gratuité pour les enfants de 11 ans et moins. Il y aurait également un tarif préférentiel à 2 € pour les adhérents de l'association.

Par ailleurs, l'entrée sera gratuite durant la période de la Fête de la Science qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2013 au Muséum.

Le Muséum conservera durant la période de l'exposition son tarif unique à 3,5 € à partir de 26 ans, et une gratuité en de ça de cet âge.

Afin de permettre aux visiteurs d'acheter le billet groupé qui permet la visite des autres sites, il est proposé que ce billet soit en vente au Muséum, en plus des autres points de vente : Office de tourisme, Fondation Vasarely et Espace Sextius.

Le produit de cette vente serait reversé à l'association «Seconde Nature», en contrepartie de la mise en place des installations des artistes et de la mise à disposition des médiateurs pendant toute la durée de l'exposition.

En s'associant à cette manifestation, un accroissement significatif du nombre de visiteurs est attendu, compte tenu de la qualité des œuvres exposées, de la diversité des lieux d'exposition et de la labellisation «*Marseille-Provence 2013, Capitale de la Culture*»

Par ailleurs, en s'associant à une manifestation, le Muséum aura une visibilité non négligeable à une période de l'année qui coïncide avec la Fête de la Science que le Muséum organise sous chapiteau sur la place François Villon en partenariat avec l'Université et le CNRS (*Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme et Institut Pythéas*).

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la régie du Muséum d'Histoire Naturelle mettra en vente, en plus de ses billets d'entrée habituels, pour la période du 10 octobre au 11 novembre 2013 inclus, un billet groupé d'entrée aux expositions «chronique des mondes possibles» dont les tarifs sont fixés à 5 € plein tarif pour les visiteurs âgés de 12 ans et plus ; 3,5 € demi-tarif pour les visiteurs bénéficiaires du RSA, chômeurs, étudiants, professeurs ou presse ; 2 € pour les adhérents de l'association « Seconde Nature » et gratuit pour les enfants âgés de 11 ans ;

- **DIRE** que la Ville rétrocédera à l'Association «Seconde Nature» la recette des billets groupés en contre-partie de la mise à disposition des œuvres et des médiateurs ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser cette recette sur la Régie du Muséum d'Histoire Naturelle.

2013.503 - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - EXPOSITION ' CHRONIQUE DES MONDES POSSIBLES' - MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE SPECIFIQUE

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**